



GRUPE DE TRAVAIL AÉROMARITIME sous-groupe aérien – PN, PNT, PNNT du 21 septembre 2021 COMPTE-RENDU

L'USD-FO était représentée par : Carole DEVAUX, Laurent BERECOCHEA, Guy-Eric IMBERT, Claire DENIS
Président du GT : M. BOILLOT (Directeur DNGCD)

Ce qu'il faut retenir

Le groupe de travail consacré aux personnels navigants (PN), aux personnels navigants techniques (PNT) et aux personnels non navigants techniques (PNNT) de la DNGCD s'est tenu à l'État-major du Havre le 21 septembre 2021.

Pour rappel, ce GT s'inscrit dans un cycle de réflexions, lancé au début de l'été, destinées à répondre à l'évolution des missions de la Garde-Côtes et à poser un cadre rénové de l'exercice des fonctions et responsabilités de ses agents. **Les débats se poursuivront plus en avant** et prendront en compte le retour des différentes OS, conformément aux annonces faites par M. BOILLOT, directeur de la DNGCD.

⇒ Eu égard à la longueur et à l'hétérogénéité des débats qui ont nourri ce GT, l'USD-FO vous propose un compte-rendu qui se veut succinct : il retrace l'avis de notre organisation syndicale quant aux propositions de l'administration sur l'avenir des professions sus-citées.

Fiche 1. La maîtrise du niveau d'activité pour les personnels navigants

*** propositions de l'administration présentées en GT (cf. pj)***

Sur le sujet de la maîtrise des heures d'avances, l'USD-FO souhaite que les responsabilités individuelles soient écartées. D'énormes disparités se sont creusées entre unités mais aussi entre collègues et cela conformément à des nécessités de service, des « largesses » ou des « manquements » du commandement, alors en responsabilités. Nous sommes favorables à la création d'un dispositif permettant la récupération d'heures pour une durée longue avant le départ à la retraite et l'ouverture concomitante du poste concerné à la vacance. Pour ce qui concerne la monétisation des heures d'avance, l'USD-FO se dit très réservée, à moins que l'administration ne propose, dans le même temps, une prime de bonne gestion pour ceux qui n'en ont pas.



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr – www.sncd.info

Fiche 2. La responsabilité de l'encadrement des unités aériennes et le parcours des cadres

*** propositions de l'administration présentées en GT (cf. pj)***

L'USD-FO reste persuadée que seule une solution globale et audacieuse est de nature à permettre une avancée efficace et pérenne sur l'ensemble de ces thèmes. En l'occurrence, elle consisterait à promouvoir le passage en catégorie A de l'ensemble des pilotes de la DNGCD et, plus en avant, à les recruter, par concours de catégorie A. Le cas échéant, des exigences devront être adossées à cette appartenance catégorielle comme cela est l'usage, par ailleurs.

Cette évolution devrait induire un impact direct et positif sur la quasi-totalité des thèmes proposés à la réflexion des OS. Pour l'USD-FO, il s'agit là d'une mesure capitale dans la construction de la DNGCD de demain. La suggestion du passage des pilotes en catégorie A répond à la seule nécessité d'un fonctionnement rationalisé et efficace de la composante aéronautique, tant en brigades qu'en État-major.

Dans le cadre du renforcement de l'équipe managériale, l'USD-FO est tout à fait favorable à la création d'un poste d'adjoint PNT ; cela est en effet indispensable. En outre :

- l'adjoint PNT ne doit pas pouvoir se substituer au CDU et/ou à l'adjoint opération, et demeurer dans un périmètre plus technique (contact avec l'OGMN, les Échelons Techniques, etc)
- son ACF doit correspondre à l'ACF d'adjoint PNT qui, à la connaissance de l'USD-FO, existe toujours dans les textes

Fiche 3. Reconnaissance et valorisation des particularités d'exercice des personnels navigants

*** propositions de l'administration présentées en GT (cf. pj)***

L'honnêteté intellectuelle conduit à reconnaître une avancée majeure relative aux ACF des pilotes et commandants de bord – reste encore à préciser le niveau de celles-ci – ainsi que sur la gestion de l'IRPA. Quelques oublis subsistent, toutefois. Pour l'USD-FO, il est en effet indispensable :

- de créer une ACF d'au moins 200 euros pour tous les instructeurs des Centres d'Instruction (CI) – qu'ils soient pilotes ou PNT – et de revoir les coefficients de vol pour leur retraite.
- d'attribuer l'IRPA aux personnels repris sur la liste des personnels navigants en évitant à tout prix de s'adonner à l'inextricable analyse de leurs qualifications
- de supprimer le plafond indiciaire associé à cette prime, à l'instar de ce que pratiquent les administrations homologues

Fiche 4. Valorisation de l'activité des personnels non navigants techniques

*** propositions de l'administration présentées en GT (cf. pj)***

Pour l'USD-FO, il devient urgent de travailler à la reconnaissance de la spécialité via :

- l'évolution de la dénomination « PNNT » dépassée et peu valorisante vers une dénomination plus adaptée comme « Technicien de maintenances aéronautique »
- l'octroi d'un statut permettant la comptabilisation et prise en compte, pour la retraite, de l'ensemble des heures de vol effectuées
- une majoration de l'ACF pour les agents détenteurs des APRS-A, APRS-B et APRS-C – distinguant la capacité à la remise en vol d'un aéronef – et de l'APRS de remise en état d'une pièce d'aéronefs



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr – www.sncd.info

En outre, l'USD-FO se positionne en faveur :

- de la création d'une unité de maintenance assortie de la reconnaissance du statut de CDU pour les chefs d'ET ; ces derniers devront, en sus, se voir attribuer une prime de responsabilité
- de la possibilité, pour ces spécialistes – en fonction des responsabilités que l'administration voudra bien leur attribuer – de passer cadre A sur LA
- de la prise en compte des qualifications et compétences des agents PNNT afin d'envisager un changement de spécialité vers celle de PNT



Contacts : usd-fo-dngcd-le-havre@douane.finances.gouv.fr

www.fodouanes.fr – www.sncd.info